

2. PRESENTATION DU PROJET

2. PRESENTATION DU PROJET ET JUSTIFICATION

Considérant le nombre important de parcelles privées ouvertes à la circulation publique recensées dans divers secteurs de la commune, il devient nécessaire de prioriser ces secteurs.

Considérant que la commune souhaite procéder à la rétrocession dans le domaine public des parcelles suivantes :

- Allée du Grand-Duc : 4 parcelles AM 155 - AM 156 - AM 141 – AM 146 (plan joint)
- ZAC des Gravieres : 5 parcelles : AR 118 – AR 124 – AR 128 – AR 149 – AR 175 (plan joint)
- Route de Mandres : 22 parcelles : BB 14 -BB 82 – BB 83 – BB 71 - BB 72 – BB 77 – BB 78- BB 371- BB 370 – BB 10 – BB 204 – BB 206 – BB 5 - BB 7 – BB 91 – BB 117 – BB 356 – BB 352 – BB 26 – BB 351 – BB 330 - BB 331 (plan joint)

Ces parcelles ont un intérêt communal notamment dans le cadre de la lutte contre les inondations et la création d'un trottoir sécurisé mixte piétons - vélos dans le cadre de la liaison douce Route de Mandres. Ainsi, pour faciliter cette rétrocession, il est proposé d'utiliser l'article L. 318-3 du Code de l'Urbanisme qui nécessite une enquête publique.

Cette procédure permettra de recueillir l'avis des riverains.

**DECLASSEMENT PARCELLES PRIVEES DANS
LE DOMAINE PUBLIC**

Zac des Graviers

Gestion des inondations quartier Jacques Prévert
Mise en place de dispositifs alternatifs (noues, bassins paysagers)
pour réduire les inondations sur ce quartier (Commune/Syage)



AR 175

RS

Espaces verts publics ouverts à la circulation piétonne :
Entretien réalisé par les services techniques de la ville



AR 149



AR 118

RE



AR 128



AR 124

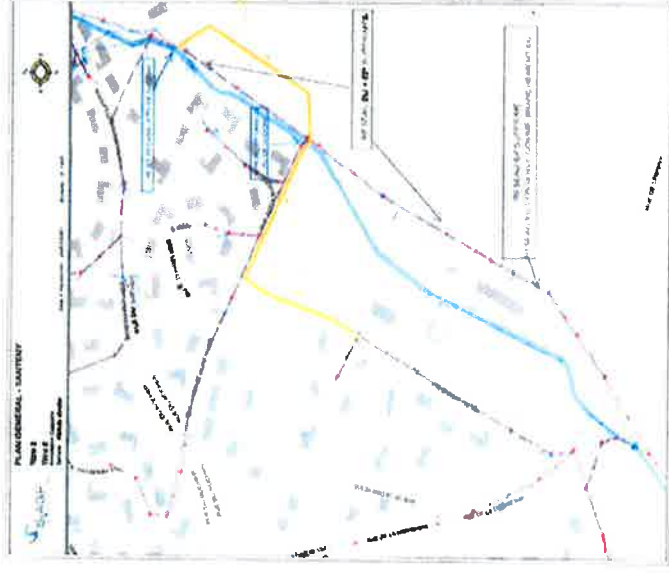
CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE VOIES PRIVEES OUVERTES A LA CIRCULATION

- ALLEE DU GRAND DUC
- CHEMIN PIETONNIER reliant l'Allée du
Grand Duc à la Rue Arthur Honegger

Allée du Grand Duc : voie à la circulation : parcelles AR 155 et AR 156



Chemin piétonnier (AM 141 et AM 146)
afin de réduire les phénomènes d'inondation, une étude de faisabilité réalisée
par le SYAGE sur une réouverture totale ou partielle du cours d'eau du ru de
Choigny



Secteur au droit de la rue Arthur Honegger

Sur cette portion, deux conduites d'assainissement public, l'une pluviale, l'autre dédiée aux eaux usées, longent le ru à ciel ouvert.

Un élargissement de ce dernier pour réguler les phénomènes de crue et ralentir les débits, induira le déplacement de ces réseaux avec création d'un nouvel exutoire par raccordement des eaux usées sur l'Allée du Grand Duc et donc nécessité d'une autorisation administrative au titre de la Loi sur l'Eau.

146

**CLASSEMENT DANS LE DOMAINE
PUBLIC DE VOIES PRIVEES A LA
CIRCULATION**

**ROUTE DE MANDRES
CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE PAR LE DEPARTEMENT
DU VAL DE MARNE**

11



Metre

Echelle : 1/750

0 50 m



Echelle 1 : 710

15



Échelle 1 : 574





Handwritten mark resembling a stylized 'F' or 'E'.